



Repos Production

Règlement du jeu concours Fairy Ring @ Octogones

La société Repos Production SA (ci-après désignée “Repos”) immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 0535.709.224, dont le siège social est situé Rue des Comédiens 22, 1000 Bruxelles (BELGIQUE),

Organise du 18/10/2024 au 20/10/2024 (heure belge) un Jeu Concours intitulé Fairy Ring

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à toute personne respectant les conditions suivantes :

- Une personne physique et majeure ou représentée par une personne majeure ;
- Disposant d’un accès à Internet et d’une adresse e-mail personnelle valide ;
- Résidant dans le ou l’un des pays mentionnés dans la publication du jeu concours concerné ;
- Ne faisant pas partie du personnel de la société organisatrice ni de leurs familles ;
- N’ayant pas participé à l’organisation ou l’élaboration de ce jeu concours ;
- Ayant accepté le présent règlement.

Toute personne ne répondant pas à ces critères ne pourra pas participer à ce jeu concours.

Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail).

ARTICLE 2 - LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Repos Production organise le jeu concours sur son site Internet, via le scan d’un QR code affiché lors d’un événement..

Le jeu concours se déroule uniquement sur le site www.rprod.com aux dates indiquées.

Pour participer, les joueurs doivent suivre les consignes indiquées dans la publication du jeu concours en question.

ARTICLE 3 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le nombre de gagnants est indiqué dans la publication du jeu concours concerné. La désignation se fait par Repos Production via la réponse à une question « Combien de fée y a-t-il sur cette affiche ? » et « Combien de personnes participeront au concours ». La désignation aura lieu le 23/10/2024.

Repos Production utilisera les coordonnées mail pour prendre contact avec le gagnant.

Aucun message ne sera adressé aux Participants qui n'auront pas gagné.



ARTICLE 4 – DOTATION

Le gagnant recevra le jeu Fairy Ring, envoyé par les soins de Repos Production.

Le gagnant devra communiquer ses coordonnées personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse e-mail).

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

Repos ne saurait être tenue pour responsable si, pour cause de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté, le Jeu Concours objet du présent Règlement devait être annulé, prolongé, écourté, reporté ou modifié. La responsabilité de Repos ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 6 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

A titre d'information, les Participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant forfaitairement au regard des offres et des services actuels les connexions téléphoniques et internet, la participation au Jeu Concours est par nature gratuite, les participants au Jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

ARTICLE 7 – PROPRIETE DE REPOS PRODUCTION

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur tout support de communication relatif au Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 8 – DECISIONS DE REPOS PRODUCTION

Repos Production se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le Règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement. Notamment la durée du Jeu pourra être allongée, modifiée ou raccourcie. Repos pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix. Repos se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre, reporter ou annuler le Jeu Concours, ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement, sans préavis.

La responsabilité de Repos Production ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.



ARTICLE 9 – UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES PARTICIPANTS

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, tant lors de la participation au Jeu, que le cas échéant, lors de la remise d'un lot, sont soumises aux dispositions de la législation nationale de chaque Participant et du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679 le cas échéant, et destinées à Repos Production, responsable de leur traitement, à la seule fin de gestion du Jeu.

Les données à caractère personnel des Participants seront enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice pour vérifier et mémoriser leur participation au Jeu.

Repos Production conserve les données à caractère personnel des Participants uniquement pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-avant, conformément au droit applicable. Les données à caractère personnel des Participants sont ensuite archivées pour la durée requise par les dispositions légales en vigueur et pour la gestion d'éventuelles réclamations et/ou contentieux. Les données à caractère personnel des Participants seront ensuite supprimées ou anonymisées à des fins statistiques.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant. Il dispose également du droit à la limitation du traitement de données à caractère personnel le concernant. Tout Participant a également le droit de recevoir les données à caractère personnel le concernant qu'il a fournies à la Société Organisatrice dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à caractère personnel à un autre responsable du traitement si le traitement est fondé sur son consentement ou sur l'exécution d'un contrat et que le traitement est automatisé. Pour plus d'informations sur la manière dont Repos Production traite les données personnelles : <https://cdn.svc.asmodee.net/production-rprod/storage/legal/privacy/FR/b2c-rp-fr-20201027-customer-b2c-privacy-notice-asmodee20201007-v-30-review-1620824830zInTR.pdf>

Pour exercer l'ensemble de ses droits, le Participant doit adresser sa demande par écrit au siège social de la Société Organisatrice, à l'adresse mentionnée au présent Règlement, par courrier électronique à l'adresse suivante : gdpr@rprod.com

Le Participant a également le droit d'introduire une réclamation relative à la protection des données à caractère personnel directement auprès de l'autorité de contrôle de son lieu de résidence. En Belgique, l'autorité de contrôle compétente pour la protection des données à caractère personnel est : l'APD (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>).

ARTICLE 10 – LITIGE ET RECLAMATION

Le présent Règlement est régi par la loi belge.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, à l'exclusion de tout autre mode, au siège social de Repos Production, tel que précisé au présent Règlement, dans un délai de 30 (trente) jours après la clôture du Jeu. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.



Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre Repos Production et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes Belges.